

# L'éducation artistique et culturelle

L'éducation artistique et culturelle a pour objectif d'ouvrir aux élèves l'accès au patrimoine culturel dans son ensemble et à la création sous toutes ses formes. Elle fait appel à des démarches actives, privilégiant l'épanouissement personnel et stimulant l'esprit critique. Elle contribue à l'égalité des chances.

Xavier Darcos a déclaré que l'éducation culturelle et artistique est « un puissant facteur d'intégration sociale et d'égalité des chances » (21 juin 2007).

- Le collège
- Le lycée
- Autres dispositifs et exemple concret

## Au collège

### Les arts plastiques

Peinture, sculpture, dessin, architecture, photographie et nouveaux modes de production d'images... L'approche de ces domaines s'appuie sur quelques notions dont on explore les potentialités : espace, lumière, couleur, matière, corps, supports.

- En 6e, l'enseignement s'appuie sur l'intérêt des élèves pour la représentation et la narration, ainsi que pour les petites réalisations en deux et trois dimensions.
- Les deux années du cycle central sont mises à profit pour renforcer la connaissance des contenus abordés en 6e et pour développer la curiosité de l'élève. L'enseignant varie les situations, relie l'approche spécifique des arts plastiques à celle d'autres disciplines.
- La classe de 3e est la dernière année d'enseignement artistique obligatoire. L'enseignement favorise la prise d'initiative et porte plus particulièrement sur la relation du corps à la création artistique, la production d'images et l'approche du fait architectural.

Pour chaque niveau :

- **Pratique artistique**
- **Acquisition de repères culturels**
- **Exploitation de moyens techniques diversifiés**

### L'éducation musicale

Chanter, écouter, jouer, inventer. Pendant les quatre années de collège, l'éducation musicale s'organise autour de ces quatre pôles. Elle permet aux élèves de s'approprier un mode d'expression qui tient une place essentielle dans leur vie, d'éveiller leur curiosité sur les mondes de la musique et d'affiner leur capacité d'invention et d'expression. La classe de 3e fait la synthèse des apprentissages assurés depuis l'école élémentaire permettant aux élèves qui le souhaitent de poursuivre leur formation musicale au lycée.

Pour chaque niveau :

## Pratique musicale

### Acquisition de repères culturels

### Exploitation de moyens techniques diversifiés

### Disciplines et projets à la croisée des arts

Plusieurs disciplines contribuent à l'éducation artistique des élèves. Ce sont plus particulièrement :

- le français, par l'approche des genres littéraires, l'étude de l'image, le travail sur la voix (récitation, interprétation) et l'écriture d'invention ;
- l'histoire et la géographie, par la mise en relation de repères chronologiques avec des faits de civilisation et par l'étude de mouvements culturels ou de civilisations à l'aide de documents iconographiques ;
- les langues vivantes et les langues anciennes, abordées "dans le texte", par l'ouverture et les connaissances sur d'autres cultures qu'elles mettent en œuvre ;
- l'éducation physique et sportive, par la prise en compte de l'expressivité du geste et du corps à travers des activités comme la danse.
- Les dispositifs transversaux, itinéraires de découverte (**IDD**). En 5e et 4e, chaque élève choisit quatre itinéraires successifs dans au moins deux des quatre domaines suivants : arts et humanités, créations et techniques, langues et civilisation, nature et corps humain. En associant autour d'un thème au moins deux disciplines, ce temps d'enseignement aide les élèves à s'approprier le contenu des programmes. Une discipline artistique peut y trouver sa place tout comme le professeur-documentaliste.

### Classes à horaires aménagés

- Classes à horaires aménagés musicales dans les écoles élémentaires et les collèges (**CHAM**) (BO n°31 du 29-8-2002)
- Les Classes à horaires aménagés **danse** dans les collèges (**CHAD**)(BO n°4 du 25-01-2007)
- La classe à projet artistique et culturel (**PAC**). (BO n°24 du 14-6-2001) Une classe à projet artistique et culturel est l'expression d'un travail collectif qui s'inscrit dans le cadre des horaires réglementaires et des programmes. Ce projet prend appui sur les enseignements obligatoires. L'équipe pédagogique s'associe obligatoirement des artistes et des gens de métier du domaine artistique et culturel. Elle exploite à la fois les ressources culturelles internes, avec l'aide des professeurs des disciplines artistiques et des enseignants documentalistes, et les ressources de l'environnement culturel de proximité. Le projet défini par l'équipe est l'occasion de mettre en évidence, au bénéfice des élèves, la complémentarité entre les enseignements.

### Activités artistiques et culturelles complémentaires

Des activités artistiques et culturelles complémentaires sont proposées au sein d'ateliers artistiques et dans le cadre d'opérations nationales de sensibilisation telles que "Adopter son patrimoine", "Collège au cinéma", "Danse au collège". Elles peuvent s'inscrire dans des dispositifs locaux comme les "chartes départementales d'éducation au patrimoine".

## Le lycée

### Les enseignements artistiques

En classe de seconde : enseignement de détermination aux choix : Arts ( 3heures par semaine ) et option facultative Arts ( 3heures par semaine ).

En première littéraire : enseignement obligatoire au choix Arts ( 5heures par semaine ) ou option facultative Arts ( 3heures par semaine, également pour les séries ES et S ).

En terminale littéraire : enseignement de spécialité Arts ( 5heures par semaine).

En CAP enseignement obligatoire : Arts appliqués et cultures artistiques ( 60 heures par an en première année et 40.5heures en deuxième année ).

En BEP enseignement facultatif : atelier d'expression artistique ( 66 heures par an en seconde et 68heures en terminale).

En baccalauréat professionnel enseignement facultatif : atelier d'expression artistique ( 56 heures par an en première professionnelle et 52 heures en terminale).

### Les ateliers artistiques

Ils sont mis en place à tous les niveaux du système éducatif (Ecole, collège et lycée). Au lycée, ils accueillent des lycéens volontaires tous niveaux confondus et sans distinction de séries. Les ateliers de pratiques artistiques possèdent un volume horaire de 72heures-élèves sous la responsabilité d'un enseignant.

Principales caractéristiques :

- être centrés sur la pratique
- reposer sur un projet annuel lui même inscrit dans le projet d'établissement. Le projet est présenté au conseil d'administration.
- être menés en partenariat avec des intervenants qualifiés relevant du secteur artistique et culturel
- être validés par les D.R.A.C
- favoriser le partenariat
- lieux de rencontre essentiels entre le monde de l'éducation et celui de la création

Pour plus de renseignement concernant les lycées d'enseignement générale et technologique consulté la note de [service N°99-094 du 18-06-99](#), [BOEN N°25 du 24-06-1999](#).

Dans les lycées lycées professionnels les ateliers accueillent des élèves volontaires et les horaires annuels varient suivant les diplômes (de 54 à 68 heures pour les BEP, de 48 à 56 heures pour les baccalauréats professionnels) qui doivent tenir compte également des périodes en entreprises.

### Les classes à Parcours Artistique et Culturel

Les classes à projet artistique et culturel, lancées à la rentrée 2001 en lycées professionnels, constituent un nouveau dispositif visant à former de nouvelles générations de jeunes plus cultivés et plus ouverts aux arts et à la culture. En concernant tous les élèves d'un groupe classe de façon

obligatoire, elles permettront au plus grand nombre d'accéder à la création et la culture artistiques. L'objectif est d'offrir à chaque élève un parcours pédagogique continu. La [circulaire n°2001-104 du 14-06-2001](#) précise les modalités de mise en œuvre des classes à projet artistique et culturel, en partenariat, notamment, avec les DRAC.

Elles ont lieu au sein de l'établissement avec des intervenants extérieurs (8 à 15heures par an) et doivent permettre une diversification au-delà des domaines traditionnels.

**L'éducation artistique et culturelle est un thème vaste qui permet d'aborder de nombreux sous-thèmes. Voici quelques exemples :**

## **Éducation au cinéma**

Elle est l'un des volets privilégiés de l'éducation artistique et culturelle.

Le cinéma ainsi que l'éducation à l'image filmique occupe une place particulière dans les Programmes généraux, les enseignements de spécialité, les options facultatives des lycées.

Il conjugue : la pratique, la connaissance du patrimoine cinématographique, la sensibilisation à la création contemporaine.

Cet enseignement est conforté :

- par les [dispositifs transversaux](#) (classes à projet artistique et culturel notamment),
- par des ateliers artistiques,
- par des actions complémentaires menées en partenariat avec le Centre National Cinématographique. Exemple : école au cinéma, Collège au cinéma et lycéens au cinéma au moins trois films par an, projet pédagogique développé dans la classe autour de ces projections (rencontres, expositions,...)

## **Architecture au collège**

Depuis 1997 : collaboration de la Direction de l'architecture et du patrimoine)

Ce dispositif est ancré dans le programme d'éducation au patrimoine architectural et urbain « Lire sa ville » (des programmes de sensibilisation à l'architecture complétant des dispositifs partenariaux)

Enseignement l'architecture en 5ème, 4ème et 3ème ainsi que dans les nouveaux dispositifs : TPE, IDD, PPCP

## **Le patrimoine**

Depuis les années 80, intérêt du système éducatif pour le patrimoine (architecture, histoire des monuments, musique, théâtre, littérature)

Définition : constitutif de l'identité sociale et culturelle d'un pays

Objectifs : Porter un autre regard sur sa ville (notamment dans les banlieues), mieux percevoir le développement, l'environnement de leur ville, renforcer l'identité, faire de futurs citoyens, occasion d'un brassage intergénérationnel

S'articule autour des programmes d'histoire-géographie, français, éducation civique, enseignement artistique.

### Dispositifs existants :

- Les classes du patrimoine : classe transplantée durant une semaine sur un site (ateliers, visites, enquêtes...) pour découvrir ce qu'est le patrimoine. Projet exploité et préparé tout le long de l'année.
- Atelier patrimoine (existe aussi pour le premier degré) : 3h par semaine sur l'ensemble de l'année scolaire construit autour d'un projet pédagogique intégrant l'environnement culturel de l'établissement, favorisant ainsi le partenariat.
- Journée du patrimoine (septembre)

Autres sous thèmes : danse, théâtre, photographie... etc.

Je vous renvoie au site : <http://www.education.arts.culture.fr/>

### Exemple concret

Création d'un film d'animation à partir d'un roman

classe à PAC

Niveau : 5ème

Partenariat : enseignant de français, arts plastiques, documentaliste

Objectifs pédagogiques poursuivis :

- Réaliser une Création collective,
- Maîtriser le langage des images,
- Approfondir la découverte des Arts plastiques (Pâte à modeler, décors...),
- Découvrir des instruments,
- Composer une bande musicale,
- Effectuer un film sur le projet.

Conditions de mise en œuvre :

- La Classe culturelle dispose de deux heures par semaine que l'Administration affecte dans l'emploi du temps,
- Les élèves, les enseignants, les artistes... se rendent une semaine au Centre des Jonquilles de Xonrupt où ils disposent de 4 salles et de tout le matériel nécessaire à la fabrication des décors et des personnages, au tournage, au montage, à l'enregistrement de la bande-son...

Étapes du projet :

- Le premier trimestre concerne la préparation, l'écriture filmique, la réalisation des décors, des personnages..., à partir de recherches effectuées.
- Le deuxième trimestre comporte le tournage, le montage, la réalisation de la bande musicale... Ce trimestre est notamment celui où a lieu la semaine au Centre des Jonquilles de Xonrupt. Cette semaine a lieu tous les ans en décembre ou en janvier.
- Le troisième trimestre permet aux élèves de créer les jaquettes des cassettes vidéo dupliquées, la jaquette du CD, les invitations... Ce trimestre est également celui de l'évaluation des journaux de bords personnels, de la projection au public et aux élèves du collège en fin d'année, de participations éventuelles à des concours...

Autres partenaires :

Fiche proposée par Kallirrhoe et Archidoc

- La Direction Régionale des Affaires Culturelles,
- Le Rectorat,
- La Commune,
- L'Établissement,
- Le Foyer Socio-Éducatif de l'Établissement,
- Le public (Les élèves vendent des cartes de vœux à Noël,
- Les familles (Pour l'hébergement à Xonrupt).

Les procédures administratives :

- Un dossier est constitué auprès de la DRAC et du Rectorat,
- Le FSE est sollicité pour la vente des cartes de vœux,
- Les responsables légaux des élèves sont prévenus en début d'année d'un coût à leur charge et en relation avec la semaine à Xonrupt. Ils signent également une autorisation afin que l'élève puisse participer à toutes les activités, à toutes les sorties...

Les partenaires culturels :

- Le Centre des Jonquilles de Xonrupt accueille les élèves, les enseignants, les artistes et met à leur disposition les salles, le matériel... nécessaires. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le Centre des Jonquilles de Xonrupt au 03.29.63.07.28.
- L'Imagerie d'Épinal dont les élèves ont une visite guidée. Ils y découvrent notamment les anciennes techniques d'impression et de colorisation à la main des images. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter l'Imagerie d'Épinal au 03.29.31.28.88.
- Le Musée du Cinéma et de la Photographie de Saint-Nicolas-de-Port où les élèves découvrent la façon dont on projetait et animait des images bien avant l'invention du cinéma.

**Rôles et missions possible du documentaliste :**

- intervention en amont du travail artistique, notamment au niveau des recherches documentaires pour se documenter sur ce qu'est un film d'animation et ensuite des recherches plus ciblées sur les décors, les costumes... de l'époque du livre.
- Participation et organisation du voyage
- En collaboration avec les autres enseignants, réalisation du dossier pour la DRAC
- Prise de contact avec les différents partenaires culturels
- Accompagnement des élèves sur l'ensemble du projet
- Accompagnement des élèves et participation pour l'organisation de la projection
- Création de la jaquette avec la sélection des images et informations essentielles à retrouver sur ce document de communication.
- Création et mise en forme avec les élèves des invitations.
- Recherche et inscriptions à d'éventuels concours (veille)
- évaluation des élèves sur l'ensemble du projet.

Sources

[www.eduscol.education.fr](http://www.eduscol.education.fr)

[www.cndp.fr](http://www.cndp.fr)

<http://www.artsculture.education.fr/>

[www.art.culture.fr](http://www.art.culture.fr)

**BO n°40 du 30.10.2003 : Orientations pour une politique en matière d'enseignements artistiques et d'action culturelle**

**BO n°5 du 03.02.2005 : Education artistique et culturelle**